

Thurelles, un château au fil des siècles

par Gilbert Baumgartner

L'histoire du château de Thurelles est un patchwork difficile à reconstituer. Celui que nous voyons aujourd'hui, à travers le rideau d'arbres de l'ex-Nationale 7, date du milieu de XIX^e siècle. Avant lui, deux autres châteaux (au moins...) ont appartenu à des « seigneurs de Thurelles ». Partons à la rencontre de ces habitants du « vieux château ».



Entrée du château de Thurelles, état actuel (photo Marc Houbert)

Thurelles avant Thurelles

Que peut-on savoir des origines du château de Thurelles ? Thurelles n'entre dans les archives qu'au XII^e siècle. Et encore : nous savons seulement qu'il y avait là un fief qui portait ce nom, orthographié « Turelle » ; or, un fief est d'abord un domaine souvent habité, dépendant d'un seigneur ; ce seigneur possède souvent plusieurs fiefs, son château de résidence peut donc être très éloigné d'un fief de rapport.

Mais le lieu entre Cléry et Loing était habité avant le XII^e siècle. Les premières traces d'activité humaine sur le site qui s'appellera plus tard Thurelles sont liées à l'activité minière. On sait qu'entre la Chapelle-Saint-Sépulcre et Dordives, des gisements considérables de minerai de fer en grains (fer pisolitique) ont été exploités à ciel ouvert

dès la période gauloise. Des mines et des forges ont été découvertes dans toute la région – Ferrières y a d'ailleurs gagné son nom. À Thurelles, comme à Ferrières, M. LEROY, spécialiste de l'Antiquité à la Société d'Émulation de Montargis, a découvert des substructions d'une ancienne forge, qu'il considère comme celtique et non comme gallo-romaine : « *Le minerai s'y traitait au charbon de bois directement et sans fondants, car je n'ai point rencontré de laitier parmi les scories. La conquête romaine a ruiné là l'industrie du fer, détruit les fours, et ne paraît pas avoir rien fondé en ce lieu.* »¹

L'onomastique a conservé la mémoire de ces artisans qui maniaient le charbon de bois : aujourd'hui encore, le bois qui se trouve au sud du château, en direction de la Maison Rouge, s'appelle le « Bois des Charbonniers ».

Nous savons donc qu'à l'époque gauloise, à Thurelles, les forgerons extrayaient le fer et fabriquaient des outils, des armes ou des bijoux. Il n'est pas interdit d'imaginer que certains de ces « bijoux de Thurelles » garnissent les vitrines du musée de Nemours ou dorment dans les réserves du musée de Montargis...



Premiers artisans à Thurelles : les ferriers. Les forges gauloises étaient généralement constituées d'un foyer central en forme de trou, entouré de pierres ou de briques disposées en cercle. (dessins P. Brochard)

Le premier fief de Turelle

C'est en 1127 qu'apparaît pour la première fois le nom de Turelle : il indique un fief qui appartenait à l'abbaye de Ferrières. La trace se trouve dans une charte du roi LOUIS VI « confirmant les privilèges accordés à l'abbaye de Ferrières et indiquant les limites de son domaine » :

[...] Nous avons accordé ces coutumes, ainsi que notre père Philippe l'a déjà fait, et que le vénérable Henri l'a demandé, pour l'amour de Dieu et pour le salut de mon âme ; de celle de mon fils Philippe, et de celle de mes ancêtres.

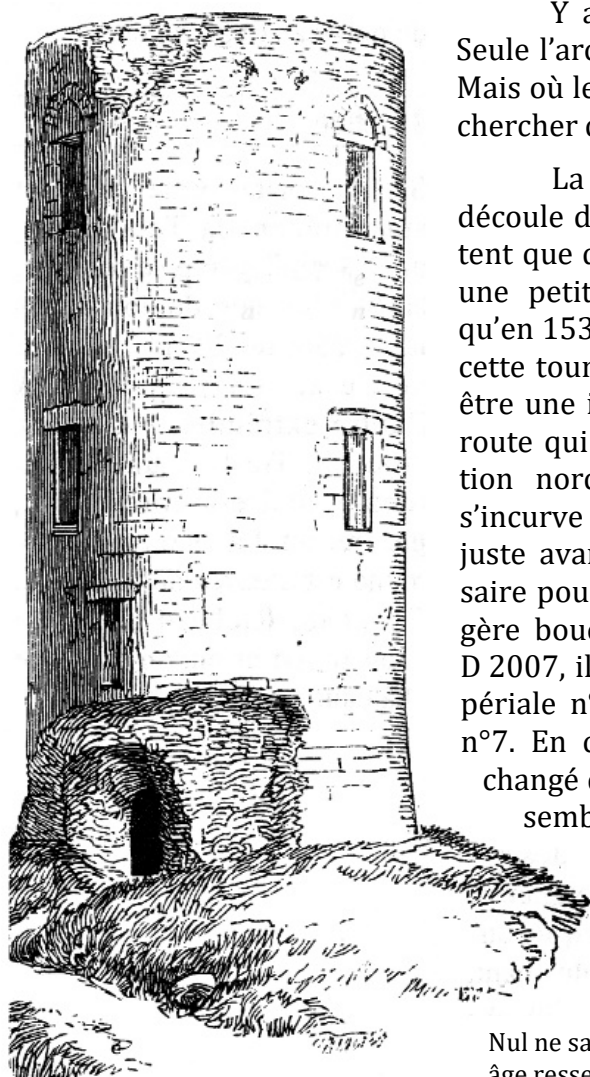
¹ Note sur les anciennes forges de Ferrières, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, 1887

Le premier fief de Turelle

Je veux enfin que tous sachent quelle est l'étendue de la banlieue de Ferrières, tant en longueur qu'en largeur. Je consens donc, j'approuve et j'ordonne que ses limites soient ainsi fixées : depuis le gué de Turelle jusqu'au bois et la terre appelés Grosloy ; depuis Grosloy jusqu'à la terre d'Ambreville ; depuis Ambreville jusqu'à la terre appelée Champgiraud ; depuis Champgiraud jusqu'au chemin de Mauconseil ; depuis Mauconseil jusqu'à la rivière de la Cléry ; depuis la Cléry jusqu'à la terre appelée la Chesnoy de Morin ; depuis la Chesnoy de Morin jusqu'à la vallée de Vaugouard ; depuis la vallée de Vaugouard jusqu'à la fontaine du Boutoir ; depuis la fontaine du Boutoir jusqu'à la rivière du Loing ; et, suivant le cours de cette rivière, jusqu'au susdit gué de Turelle.

En 1185, l'abbé de Ferrières, Arnoul, est toujours seigneur de Turelle. Par une charte, il affranchit les habitants de Ferrières, à certaines conditions. Les limites du domaine sont exactement les mêmes qu'en 1127 :

De vado Turelle usque ad terram et nemus qui dicitur Grolletum [...] et sicut Lupa currit usque ad predictum vadum Turelle.

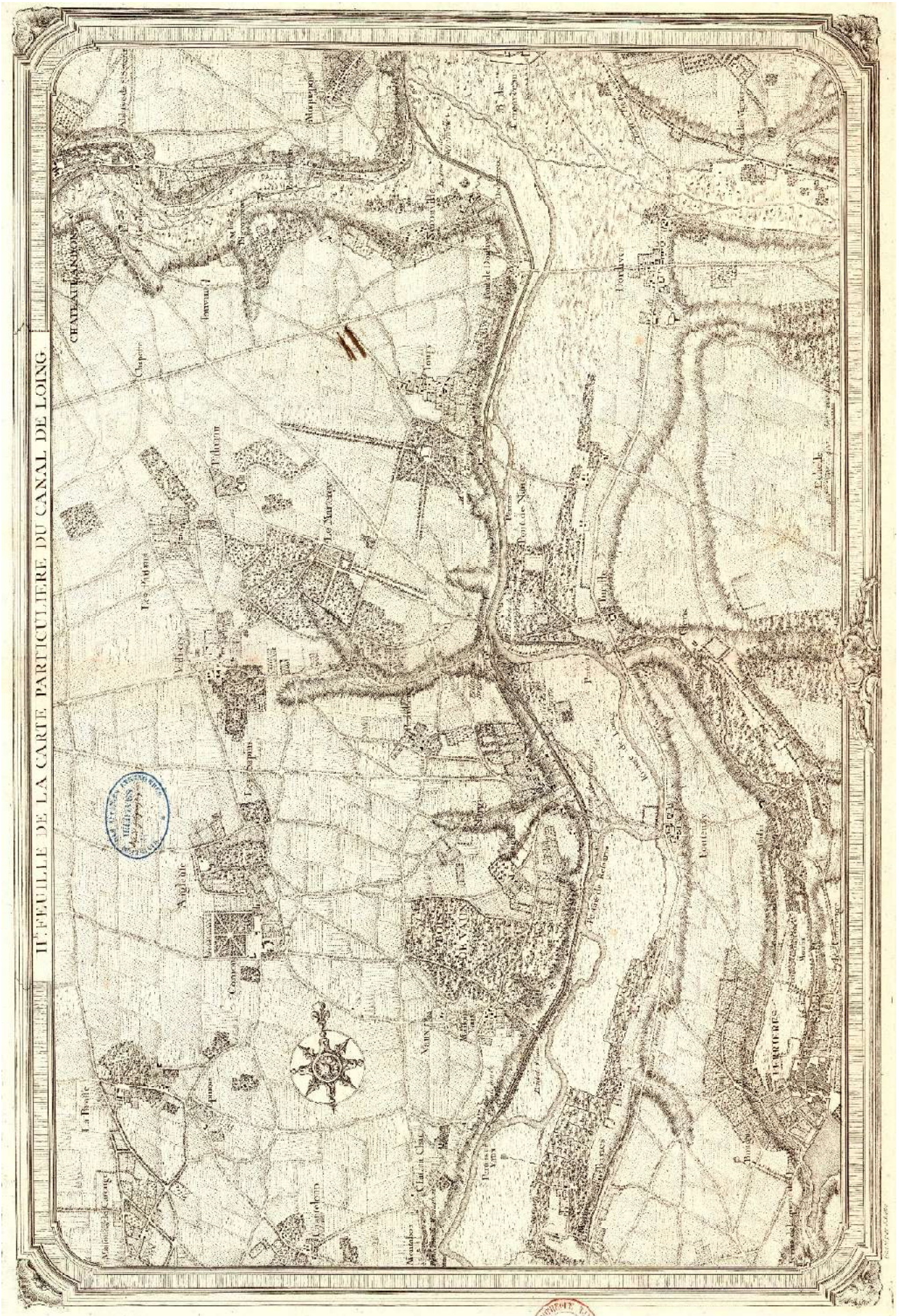


Y avait-il un château à Turelle au XII^e siècle ? Seule l'archéologie pourrait répondre à cette question. Mais où les archéologues devraient-ils fouiller pour rechercher des traces du Moyen âge ?

La seule hypothèse que nous puissions formuler découle du nom lui-même du fief. Les linguistes attestent que dès 1373 « turelle » désigne en vieux français une petite tour², le mot « tourelle » n'apparaissant qu'en 1530. Si ce nom suffit à désigner le lieu, c'est que cette tour devait avoir une certaine importance. Peut-être une importance stratégique ? Remarquons que la route qui passe devant le château a une stricte direction nord/sud à la sortie de Dordives et qu'elle s'incurve légèrement vers l'est à la hauteur du château, juste avant de franchir la Cléry. Le virage est nécessaire pour éviter le Loing qui fait à cet endroit une légère boucle vers l'est. Cette route est aujourd'hui la D 2007, il y a peu la RN 7, jusqu'en 1824 la Route impériale n°8, et sous l'Ancien Régime la Route royale n°7. En changeant de dénomination, la route a peu changé de tracé, et ce tracé remonte selon toute vraisemblance aux voies romaines, et avant cela, aux chemins gaulois. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à trouver là, au haut Moyen âge, une tour de surveillance, voire une motte féodale.

Nul ne sait si la « tourelle » du Moyen âge ressemblait à celle-ci.

² Cf. Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, entrée TOURELLE



Feuille de la carte de Jean Lattré, partie Dordives-Nargis

Les cartes

Peut-on faire parler les cartes ?

Le plan le plus ancien que nous ayons pu trouver est celui établi par Jean LATTRÉ (début du XVIII^e siècle), extrait d'un ensemble de 5 feuilles de la « carte particulière du canal du Loing ». Des bâtiments en carré y sont bien représentés à l'emplacement « Turelle », pouvant figurer un château et ses dépendances. Cette configuration rappelle plutôt un château du XVII^e siècle, qui a dû succéder à la « turelle » médiévale.



Plan de Lattré (vers 1710) – le nord est à droite

Sur le plan de LATTRÉ, des constructions sont figurées également au Sud de la Cléry, avec même un chemin d'accès depuis le « Grand chemin de Lion à Paris » ...

Un autre plan nous donne du grain à moudre : il s'agit de l'atlas des routes établi entre 1745 et 1780 sur ordre de Daniel-Charles TRUDAINE, administrateur des Ponts et Chaussées.



Le domaine de Turelle sur l'atlas de Trudaine (1780) - le nord est à gauche

Sur le plan de Trudaine, le bâtiment au sud de la Cléry est figuré avec un enclos. Il se trouve, de plus, sur une élévation du terrain, représenté sur les deux cartes. Cette élévation est montrée plus précisément encore sur la carte d'état-major de 1866.



Extrait de la carte d'état-major de 1866

Nous sommes donc amenés à formuler l'hypothèse que la « tourelle » qui a donné son nom au domaine aurait pu se trouver à cet emplacement.

Un document plus récent nous conforte dans cette hypothèse : toutes les campagnes de photos aériennes de l'Institut Géographique National depuis 1948 montrent un emplacement déboisé au sud du château actuel, comme si la forêt avait du mal à regagner du terrain sur des ruines enfouies... La construction du château actuel a évidemment bouleversé le terrain, mais la nature conserve parfois une mémoire perdue.



Photo aérienne IGN du 8 septembre 1948 - le Nord est à gauche

L'évolution du fief

L'évolution du fief de Turelle

Entre le XII^e et le XVI^e siècle, le fief de Turelle appartient donc à l'abbaye de Ferrières. Dans la liste des fiefs de l'abbaye, il est classé parmi les « petits fiefs ou simples domaines. »³ Le fief rapporte probablement par l'exploitation des bois et des prés. Au XVII^e siècle encore, Dom Morin présente le domaine comme une « *propriété importante, par les bois qui l'avoisinent et qui en dépendent et qui s'expédient sur Paris.* »

Ce genre de domaine pouvait être administré par les moines eux-mêmes, avec l'aide des frères convers⁴ sous le contrôle des moines « doyens. » Rappelons que Ferrières était une abbaye bénédictine, sous le mot d'ordre « Ora et labora », prie et travail.

Au cours de ces 5 siècles, Thurelle évolue au rythme de tout le domaine, au gré des vicissitudes des temps, entre périodes d'abondance ou de guerres, d'épidémies ou de tentatives d'accaparements par le pouvoir royal.

Au XIII^e siècle, les fiefs appartenant à l'abbaye atteignent le nombre de vingt-huit. Thurelle est englobé dans la « banlieue », c'est-à-dire les 3500 hectares d'un tenant dans le périmètre tracé jadis par LOUIS VI. Les autres, de grandeur très inégale, sont disséminés depuis Pithiviers, à l'Ouest, jusqu'à Courtenay, à l'Est, et depuis Moret, au Nord, jusqu'un peu au-delà de Montargis, au Sud. L'abbaye possède, dans toute l'étendue de sa seigneurie, les droits féodaux, entre autres celui de haute, moyenne et basse justice. Elle l'exerce pour le maintien de l'ordre public, par le ministère de magistrats séculiers. Tous leurs fiefs sont régis par la célèbre coutume de Lorris, et dépendent de la juridiction du bailli de Montargis, pour une partie, et de celle du bailli de Sens, pour l'autre. Comme l'écrit l'abbé JAROSSAY, « *ces grandes propriétés, cultivées avec soin et améliorées sans cesse par les procédés qu'enseignent l'esprit de suite et une longue expérience, procuraient aux religieux des ressources considérables.* »

Au XVI^e siècle, on voit apparaître des « seigneurs de Thurelle », vassaux de l'abbaye. Dans son ouvrage *L'Orléanais pittoresque et monumental*⁵, l'historien Edmond Michel – qui résidait à Fontenay – nous apprend qu'en 1540, Étienne BERNARD rend hommage pour les Bordes de Thurelle qu'il tient du seigneur de Bas-Toury.

Cinq ans plus tard, c'est un autre vassal seigneur de Thurelles qui apparaît sur le registre du ban et arrière-ban du baillage de Sens. Le ban et l'arrière-ban étaient des levées militaires constituées des nobles et des roturiers. FRANÇOIS I^{ER} avait alors la nécessité de le convoquer pour préparer la guerre contre CHARLES QUINT. Le registre du baillage de Sens, établi le 15 juillet 1545, indique tous les noms des seigneurs et hommes d'armes, ainsi que la liste des fiefs avec l'indication de leur revenu annuel. C'est ainsi que nous est nommé le seigneur de Thurelles :

JEHAN DU BOIS, escuyer, seigneur des Bordes de Thurelle en la paroisse Dordives et du fief de Lailler en la paroisse de Nargy, qui vault de revenu par an 12 livres tournois, 10 sols.

³ Cf. Eugène Jarossay, *Histoire de l'abbaye de Ferrières*, 1901, page 476

⁴ Le frère convers est un religieux non-prêtre soumis à l'obéissance monastique, dont la vie est consacrée au travail manuel et qui, par son statut, n'est pas tenu de participer à tous les offices de la communauté.

⁵ Edmond Michel, *L'Orléanais pittoresque et monumental*, Herluison 1885

Le revenu nous permet d'évaluer l'importance du fief. À titre de comparaison, le revenu de Claude des Essarts, seigneur du Boulay, était de 42 livres 18 sols ; le domaine de Thoury à Nargis rapportait 150 livres. Si les deux fiefs de JEHAN DU BOIS ne rapportent que 12 livres, le domaine de Thurelles reste donc, au XVI^e siècle, un fief de rapport très modeste.⁶

Ferrières va être amenée à se dessaisir de plusieurs de ses fiefs dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. L'abbé JAROSSAY nous en explique la raison :

Les guerres religieuses, en ruinant la France, avaient épuisé le trésor royal. Afin de le remplir, Henri III demanda au pape Grégoire XIII l'autorisation de lever des décimes sur les biens ecclésiastiques, sous le prétexte d'employer les sommes perçues à l'extinction de l'hérésie. La permission ayant été accordée, Ferrières fut imposée d'une si lourde taxe que, pour l'acquitter, il fallut aliéner des terres possédées depuis plusieurs siècles. Ainsi fut vendu le fief de l'Angluze, autrefois baronnie et siège d'une très ancienne abbaye de religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît, qui avait été réunie à celle de Ferrières⁷. En 1576, pour acquitter la taxe du roi, ce domaine fut vendu, après une longue procédure, à Claude Thiballier, gentilhomme-servant d'Anne d'Este, dame de Montargis et de Nemours. D'autres ventes suivirent celle-ci, notamment en 1578 et en 1592.

L'époque des THIBALLIER

Turelle sort probablement de la propriété de Ferrières à l'occasion des ventes de 1578 ou 1592. Le fameux DOM MORIN, auteur de *L'histoire du Gastinois* parue en 1630, parle ainsi du domaine :

« Dans ladite paroisse de Dordives est encores le fief de Tureles qui relève de Ferrieres, appartient au sieur d'Athis à cause de Damoyse Marie Thiballier sa femme : il est de la maison des Violes. »



On ne s'étonnera pas de la nouvelle orthographe du lieu : sous la plume de DOM MORIN, *Turelle* devient *Tureles* – c'est la première forme de pluriel que nous rencontrons. Mais l'auteur ne s'interdit pas d'écrire plus loin *Thurel* – et c'est la première fois qu'apparaît la graphie *Th* qui s'imposera par la suite. Cette graphie n'a évidemment aucune justification étymologique, elle est le résultat d'un choix esthétique.

Qui sont ces THIBALLIER dont une Marie apporte Thurelles au sieur D'ATHIS ? Dans le dernier quart du XVI^e siècle, les THIBALLIER sont les propriétaires de la plupart des fiefs de Nargis - et d'au-delà, puisque Thurelles en fait partie.⁸

⁶ À cette époque, le pouvoir d'achat de la livre tournois était relativement stable, ce qui signifie que l'on peut estimer la valeur d'une livre tournois de 1545 en comparant le prix des biens et services de l'époque avec ceux d'aujourd'hui. Ainsi, le salaire annuel d'un tailleur était d'environ 40 livres, les gages d'une cuisinière de 12 livres par an. Selon certaines estimations, la valeur d'une livre tournois de 1545 pourrait être d'environ 200 euros d'aujourd'hui. Un revenu de 12 livres et 10 sols en 1545 équivaldrait à environ 2500 euros par an en valeur actuelle.

⁷ Michel Fauvin nous apprend que cette affirmation de Dom Morin ne trouve son fondement dans aucun écrit existant (*Nargis, la vie de château*, 1995).

⁸ Sur la généalogie et les biens des Thiballier, nous renvoyons à l'étude exhaustive faite par Michel Fauvin dans son ouvrage *Nargis, la vie de château*, 1995

L'époque des Thiballier

Le premier, Jean THIBALLIER, originaire de Savoie, a été naturalisé par François I^{er} en 1533. Son fils Claude est maître d'hôtel de RENÉE DE FRANCE, duchesse de Ferrare et Dame de Montargis, et il est procureur du roi. Comme tous les grands serviteurs de Renée de France, il est huguenot. Son fils, également prénommé Claude, est receveur des tailles du Duché de Nemours et gentilhomme-servant d'ANNE D'ESTE, fille de RENÉE DE FRANCE. C'est lui qui achète le fief d'Angluze à Nargis en 1576, puis Thurelles quelques années plus tard. Remarquons l'ironie de ces ventes faites à un Protestant par les moines de Ferrières pour participer à l'extinction de l'hérésie huguenote... Il est vrai que pour servir ANNE D'ESTE, farouchement catholique, il avait fallu que Claude THIBALLIER abjure l'hérésie.

Le 26 octobre 1616, Claude THIBALLIER dote sa fille de 14 ans :

Je, Claude Thiballier, sieur d'Angluze et de Brécy, soussigné, reconnait et confesse, que suivant le contrat d'émancipation, par moy fait à Marie Thiballier, ma fille, le 16 avril dernier, reconnaissant que en son âge de quatorze ans, elle est capable d'espoux, suffisant pour gouverner son bien,

Je déclare et veulx que dès à présent, elle jouisse par ces mains, lieux, terres de Thurelle et de la Mothe au Chancelier, circonstances et dépendances de tout ce que j'ay en la paroisse de Vimory et ès paroisse de Ferrières et Dordives où sont assises les dites terres, sans d'icelles, en rien retenir ny réserver avecq tous les meubles qui sont en ycelles que j'ay ja donné.

Et donne à ma fille avecq, le carrosse et les chevaux pour en disposer du tout comme du sien dès à présent par mon avis et conseil, vivant en la vertu et la crainte de Dieu et en l'amitié et honneur qu'elle me doit.

Consent aussy et je veulx aussy que dès à présent les sommes que je luy ay délaissées, des meilleures et plus promptes délais, soient pris la somme de 18.000 livres tournois, pour faire profficter pour elle et à son avantage, asscavoir du seigneur de la Belle Fontaine 8.000 livres, des seigneurs du Mez et de Fay 5.000 livres, des Gautiers, des Cagnons, de Desmaretz et Maulverny cinq autres mille livres que je délaissé encore à présent à ma dite fille aux fins que dessus et pour en faire les poursuites en son nom ou au mien ainsi que bon lui semblera,

Constituant Damoiselle Marie Honoré, sa mère pour servir à la dite fille de conduite, et de procurer en tous cas pour s'opposer et appeler ès affaires et négociations de ce qui concernera le bien de ma dite fille que présentement je luy délaissé pour luy faire trouver ung party et servir au dot du mariage que sa dite mère et moy luy voulont tester, pourquoy et à cette fin du dit bien prétend n'en estre délaissy sanq qu'il puisse estre employé à autre effect et que mad. Fille ou sa mère le puisse vendre ou engager ma vye durant, en pouvant aller vivre ou demeurer sur les dits lieux donnés quand bon me semblera

Faict soubz mon escriture et mon seing ce quinzième octobre mil six cens douze

THIBALLIER

Avec tous ces avantages, Marie THIBALLIER trouve effectivement un bon parti : elle épouse le 12 décembre 1626 Pierre VIOLE, général d'armes, seigneur d'Atis-sur-Orge⁹, qui devient par mariage seigneur de Thurelle. Mais il est tué le 15 août 1643 au Portugal, et Marie devient donc Dame de Thurelle jusqu'à son propre décès à Paris en septembre 1656.

⁹ Aujourd'hui Athis-Mons

Pierre et Marie D'ATIS ne semblent pas avoir porté le nom de leur fief gâtinais, jugé sans doute de moindre importance. Le militaire s'illustre sur les champs de bataille, Madame fait sa réputation dans les salons parisiens. TALLEMANT DES RÉAUX (1619-1692), le biographe acide des personnalités du XVII^e siècle, lui consacre quelques pages dans ses *Historiettes* :

244

LES HISTORIETTES.



192. — MADAME D'ATIS.

(Marie Thiballier, fille de Claude de Thiballier sieur d'Anglouse ; mariée, 12 décembre 1626, à Pierre Violle, sieur d'Atis-sur-Orge ; morte 26 septembre 1656, et inhumée à Saint-Sulpice.)

MADAME d'Atis avoit esté jolie en sa jeunesse et on en avoit un peu mesdit. Son mary, qui estoit Violle, c'est une maison d'espée et de robe tout ensemble, avoit tousjours maille à partir avec elle, et il engrossoit tousjours quelque servante ; cependant elle en parloit comme d'un Mausole. « Je l'aymois si fort, » disoit-elle, car il n'y eut jamais une creature plus *phebus*, « que si « j'eusse pu, me faisant servante, le faire em- « pereur, je l'eusse fait ; je luy estois attachée « par de si beaux liens que la chair et le sang « n'y avoient aucune part. »

Un jour qu'on parloit du cardinal de Richelieu : « C'estoit un grand genie, » dit-elle, « mais la grande connoissance qu'il avoit du « merite des hommes m'a cousté bien cher ; il « choisit M. d'Atis, et il ne pouvoit faire au- « trement, pour aller establir le roy de Portu- « gal. » La verité est qu'Atis avoit fait icy un grand exploit, car il avoit tué un des portiers

MADAME D'ATIS.

245

du Pont-Rouge (a) pour ne pas payer un double. Il alla en Portugal, où la disette des gens le fit considerer ; il y fut tué (b), commandant quelques corps de François en petit nombre. Après sa mort, le Roy envoya son ordre à son filz (c), et donna pension à la mere. Elle se disoit veuve d'un general d'armée et d'un gouverneur de province ; et, allant consoler Madame la mareschale de Guebrian, c'estoit environ ce mesme temps : « Ah ! Madame, » luy dit-elle, « vous avez perdu le heros du Rhin, « et moy j'ay perdu le heros du Tage ! »

Elle faisoit, disoit-elle, licé à part, quoy qu'elle n'eust qu'un enfant, parce que M. d'Atis estoit de trop bonne maison pour faire des gueux. Jamais elle n'a appellé sa cuisine, quoy que fort mediocre, que des offices. Elle a monstré, vingt ans durant jusqu'à sa mort, le plan d'une maison magnifique qu'elle devoit faire bastir. Un jour, comme elle parloit de cela, je ne sçay quel sot, car il falloit qu'elle rencontrast une fois en sa vie quelqu'un qui luy damast le

1. Or, comme elle faisoit chez elle l'oraison funebre de son heros, dont elle ne faisoit alors que d'apprendre la perte, sa sœur du Menillet, autre sçavante, s'amusoit avec quelqu'un, au coing du feu, à demesler l'intrigue du Cid.

a. Près des Tuileries. — b. En 1643. — c. Louis Violle, né en mai 1629, tué en 1648.

Extrait des *Historiettes* de Tallemant des Réaux (tome 3)

Pierre et Marie D'ATIS ont eu un fils, Louis, « qui estoit assez grand et assez desbausché », dit TALLEMANT DES REAUX. Voulant suivre les traces de son père, il meurt également au Portugal de trois coups d'épée. « Le père et le fils me coustent plus de cent mille livres, et je pers la terre d'Atis qui estoit substituée à ce pauvre garçon », aurait déclaré sa mère.

Cette branche des THIBALLIER étant éteinte en 1656, le domaine de Thurelle revient à un neveu, François THIBALLIER (fils de François THIBALLIER seigneur de Toury, un frère de Marie D'ATIS, lui-même fils de Claude THIBALLIER d'Angluze). Avec ce nouveau seigneur de Thurelles (qui s'écrit maintenant au pluriel...), nous quittons les champs de bataille terrestres pour les combats maritimes.

Né en 1623, François THIBALLIER fait carrière dans la Marine royale. Capitaine de galère en 1652, commandant de vaisseau en 1664, il se tire avec honneur de missions

L'époque des Thiballier

déliçates et est nommé chef d'escadron à Rochefort en 1669. Il devient chef d'escadre des galères et est choisi par COLBERT pour diriger la première grande expédition à destination des Indes orientales, la France souhaitant renforcer sa présence dans l'océan Indien et rechercher des points favorables à des établissements pouvant concurrencer ceux des Hollandais et des Anglais.



François Thiballier, seigneur de Thurelles (1623-1672)

En 1670, une escadre composée de 6 vaisseaux de guerre est formée sous le commandement de Jacob BLANQUET DE LA HAYE, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en l'île Dauphine et les Indes, Ce sont 2050 hommes qui s'embarquent pour un voyage de plus de 4 ans. L'amiral DE LA HAYE a tout pouvoir sur ce qui est du domaine militaire et diplomatique, le chef d'escadre THIBALLIER a pouvoir sur tout ce qui regarde la navigation.

Pour les détails de l'expédition, on lira avec profit l'étude qu'en a publiée Madeleine FOUCHÉ.¹⁰ Cet extrait présente le caractère du seigneur de Thurelles, « *homme de réputation distinguée dans la marine* » :

¹⁰ Madeleine Fouché, *Voyage aux Indes de François Thiballier, sieur de Thurelles, 1670-1672*, Bulletin de la Société d'Emulation de Montargis n°44, décembre 1978, Voir aussi Linon Chipon (Sophie), *Gallia Orientalis. Voyages aux Indes orientales 1529-1722*, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2003.

Les caractères de deux hommes devaient fatalement s'affronter : aussi orgueilleux et autoritaires l'un que l'autre, mais chez le Sieur de la Haye, outre une grande propension à outrepasser ses droits et prérogatives (on le verra prendre le titre d'amiral puis de vice-roi) un mépris et qui pis est, une grossièreté et une dureté devenues au fil des jours de plus en plus impossibles à supporter pour ses subordonnés, tandis que Thiballier se faisait des amis des autres officiers et ne laissa que des regrets à sa mort. Mais, irritable et prompt à la révolte, il ne supportait aucune atteinte à sa liberté d'action en tant que chef d'escadre, d'où certaines scènes violentes entre les deux hommes. L'antagonisme de ses deux chefs ne fut peut-être pas sans causer quelque tort à la bonne marche et à la réussite de l'expédition, mais Thiballier ne devait pas en voir la fin, puisqu'il mourut à Ceylan en 1672.

On parla de crise cardiaque, d'embolie, ou d'apoplexie, ce 23 avril 1672... Mais l'expédition avait perdu déjà plus de 350 marins et officiers, succombant au climat, aux fièvres et aux mauvais traitements infligés par l'amiral.

Ainsi mourut, à moins de 50 ans, François Thiballier, sieur de Thurelles, loin des siens et de son Gâtinais natal. Il ne s'était jamais marié mais avait encore deux frères et une sœur. C'est son plus jeune frère, René, qui héritera de son fief de Thurelles.

René THIBALLIER, né en 1632, était écuyer, seigneur d'Angluzé, capitaine pour le service du roi au régiment de Normandie. En 1658, il épouse damoiselle Magdeleine DE LA TOUCHE, et de cette union naissent Marie-Anne, Marthe et Charles Joseph de THIBALLIER, qui reprendra le titre de seigneur de Thurelles. René THIBALLIER meurt de maladie en 1680. Le curé de Nargis indique dans son registre :

« René de Thiballier, escuyer, seigneur d'Angluzé, Thurelles et autres lieux a été inhumé dans l'église, muni des Saints-Sacrements, âgé de 48 ans. »

Son fils Charles Joseph, seigneur de Thurelles, devient enseigne de vaisseau et mourra comme son oncle loin du Gâtinais en 1694, « aux îles d'Amérique. »

Dans les chroniques de la *Commission française d'histoire maritime*, on trouve encore François ou Claude THIBALLIER de Thurelles, ancien garde de la marine de Rochefort le 1^{er} janvier 1682, enseigne de vaisseau le 1^{er} avril 1690, mort devant Barcelone le 1^{er} juillet 1697, ainsi qu'un Louis (de) THIBALLIER, lieutenant de vaisseau, mort également à Barcelone en août 1697.

À l'évidence, tous ces marins possédaient le fief de Thurelles mais ne l'habitaient pas – ou peu, y goûtant peut-être les plaisirs de la chasse. On remarquera que François Thiballier est le seul à avoir toujours signé de son titre de seigneur de Thurelles. Il était aussi un grand chasseur :

L'amiral de la Haye, un certain jour, avait fait défense à ses hommes d'aller à la chasse, et le lendemain il apprenait que le jour même, Thiballier et quelques autres officiers de marine étaient descendus à terre pour chasser. Le soir même, il se rendit sur le bateau où se trouvait le chef de l'escadre, et au lieu de traiter avec lui d'égal à égal, il lui reprocha durement sa désobéissance. Mr de Thurelles lui répondit fièrement qu'en France il avait permission de chasser partout et quand il lui plaisait, et que, vu son grade, il n'avait pas pris cet ordre pour lui.

L'époque des Le Charron

Thurelles aux LE CHARRON

Si la liste des propriétaires du château souffre de nombreux chaînons manquants, elle devient plus exhaustive à partir de 1755. Sauf erreur, nous pouvons retracer la généalogie du château depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours. Nous nous en tiendrons ici à la propriété du château lui-même, le domaine subissant des amputations à la suite de partages successoraux ou d'augmentations à la suite d'acquisitions : un phénomène d'accordéon caractéristique du sort de ces grands domaines, qui s'accélère après la Révolution.

En 1755, Thurelles appartient à *D^{lle} Elisabeth Catherine BRIQUET, fille majeure, à Paris rue Saint-Benoit*. Le 26 août 1755, elle vend le château - et en même temps la ferme de la Grange-Tachée, la ferme de Brandard, la métairie de Grosloi, la métairie du Pressoir - à *D^e Catherine Auguste HEDELIN, veuve de M^r Marie Louis LE PETIT, Président, lieutenant général au baillage de Nemours*.¹¹



Par héritage et mariage, le domaine va entrer en possession de la famille LE CHARRON. La fille de Catherine Auguste Hedelin, Elisabeth Auguste Le Petit, née en 1736 à Nemours, épouse le 24 janvier 1753 le marquis Claude Urbain LE CHARRON, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, seigneur de Paley, Remauville, La Maison Rouge et autres lieux, chevalier royal militaire de Saint Louis, premier capitaine et ancien major du régiment Royal Piémont. Il est né le 16 août 1708 à Paley et décédé le 27 mai 1788 à Paley, à l'âge de 79 ans.¹² Au décès de sa mère, Elisabeth Auguste fait entrer son héritage dans les nombreuses propriétés des Le Charron.

Ces LE CHARRON (de Palay) qui deviennent propriétaires de Thurelles au XVIII^e siècle sont l'ultime branche de l'illustre famille qui avait acquis dès le XVI^e siècle, de nombreuses seigneuries du bocage Gâtinais, surtout autour de Fontainebleau et de Moret.¹³ Mais on les trouve aussi dès 1640 à Nargis quand Elisabeth LE CHARRON épouse le chevalier Jean-Jacques MOREAU¹⁴, qui vient d'acquérir le château de Toury. Deux filles de ce couple, puis une de leurs petites-filles, vont épouser à leur tour des LE CHARRON.

Le château de Paley, leur seigneurie principale, est situé dans le Sud de la Seine-et-Marne, près de Lorrez-le-Bocage. Pendant près de trois siècles, le marquis LE CHARRON et ses ancêtres ont été les seigneurs de Paley et de quatorze terres aux alentours. La terre de Paley consistait en plusieurs droits seigneuriaux, de terrages, de dimes, de fiefs, arrière-fiefs et censives, elle comprenait 42 mouvances¹⁵ et était le siège d'une prévôté.

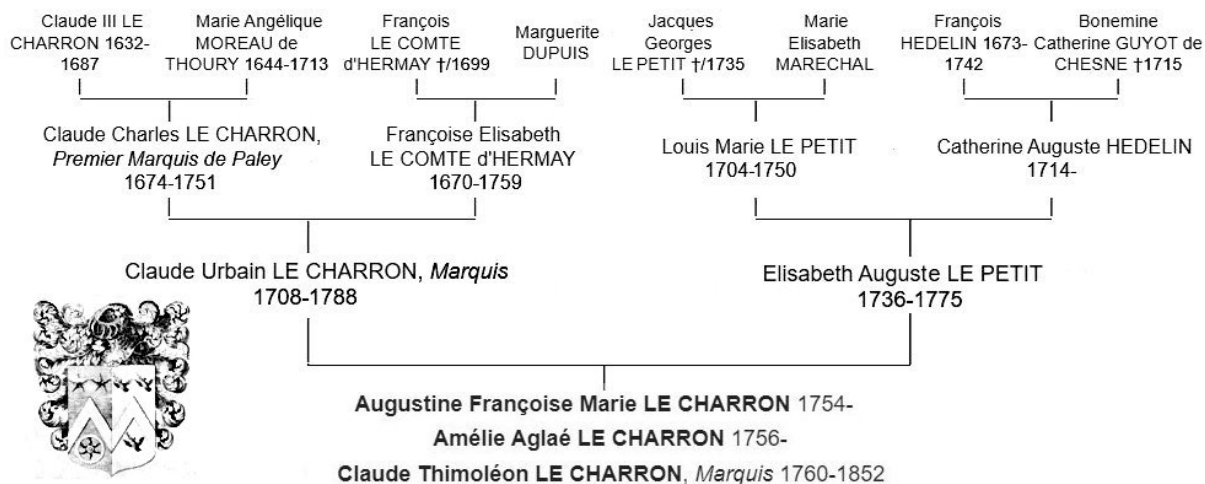
¹¹ La vente se fait par contrat passé devant Étienne-Claude Bessonnet, notaire rue Coquillière à Paris (cf. Archives Nationales, cote MC/ET/XCV/243). Remerciements à Frédéric Pige pour nous avoir indiqué cette référence.

¹² Elisabeth Auguste Le Petit, épouse de Claude Urbain Le Charron, est une descendante à la septième génération du célèbre médecin des Rois Ambroise Paré (1509-1590).

¹³ Cf. <https://www.amisdesaintange.com/post/les-le-charron>

¹⁴ Il est amusant de trouver ce patronyme au XVI^e siècle dans le voisinage de Thurelles. On le retrouvera au XIX^e siècle - sans que l'on puisse établir de lien généalogique entre les deux MOREAU, un patronyme très répandu dans nos régions.

¹⁵ Les terres mouvantes, appelées aussi « la mouvance », sont l'ensemble des fiefs et arrière-fiefs sur lesquelles le roi exerçait indirectement ses droits de suzeraineté.



Généalogie simplifiée des LE CHARRON (d'après Geneanet, page de jjpdelongueau)

Il est permis de s'interroger sur l'état du château au XVIII^e siècle. Nous avons vu que Thurelles n'était souvent qu'un fief de rapport ou un pavillon de chasse aux mains de propriétaires lointains, qui avaient peu d'intérêt à entretenir une grande demeure. La ferme du château avait alors d'avantage d'importance pour les bénéfiques qu'on en tirait.

Un document nous apprend pourtant qu'en 1788, le château est habité, et si le seigneur qui le possède n'y réside pas, sa sœur agit bien comme si elle était « Dame de Thurelles ». C'est un bail à ferme qui nous le prouve.

Au domaine appartient la ferme voisine de Grosloy, située entre Thurelles et le Petit Ambreville, sur la commune de Ferrières. C'est une ferme importante pour l'époque puisque, si l'on totalise la surface des diverses pièces de terre, prés et bois, on arrive à 179 arpents, soit un peu moins de 90 hectares.

Le 4 octobre 1788, les propriétaires de Thurelles renouvellent le bail à ferme¹⁶ au locataire de Grosloy :

Par devant le notaire du Roi à Châteaulandon soussigné Est comparue Mlle Augustine Françoise Marie Le Charron-d'or, Dame de Palay, Thurelles et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Palay, paroisse du même nom, et depuis peu en celui de Thurelles, paroisse de Dordives, laquelle tant en son nom que se faisant personnellement fort de Mre Claude Thimoléon Lecharron-d'or, comte de Palay, et de Dlle Aurélie Aglaé Le Charron ses frère et sœur, a affermé pour neuf années entières et consécutives qui commenceront le premier novembre prochain, à Nicolas Gourdet, laboureur demeurant en la ferme cy après paroisse de Ferrières, à ce présent et acceptant tant pour lui que pour Louise Harry sa femme pour laquelle il s'oblige de faire ratifier incessamment par acte le contenu en ces présentes et la faire obliger avec lui solidairement aux charges, clauses et conditions qui vont être arrêtées [...]

Ce sont donc les trois enfants du couple LE CHARRON/LE PETIT qui possèdent Thurelles juste avant la Révolution, la première y habitant :

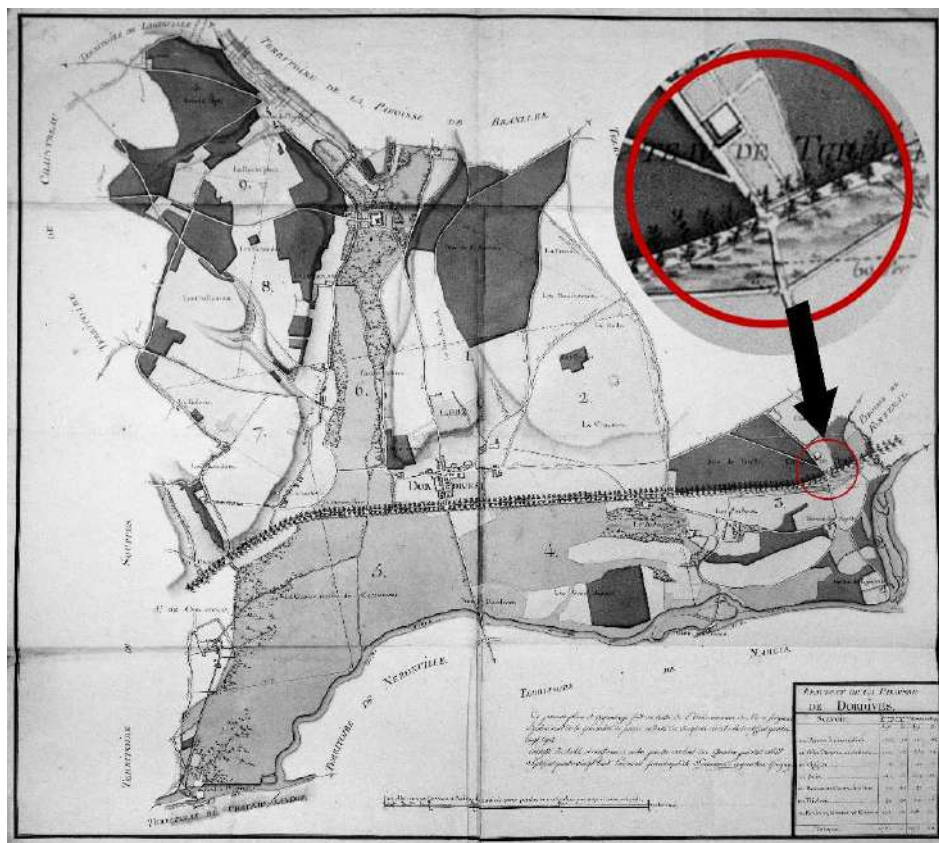
¹⁶ transcrit par M. l'abbé Verdier dans le *bulletin de la Société d'Émulation de Montargis*, n°41, décembre 1977

L'époque des Le Charron

- Augustine Françoise Marie LE CHARRON¹⁷, née le 17 mai 1754 à Palay, décédée en 1829, à l'âge de 75 ans
- Aurélie Aglaé LE CHARRON, née le 24 février 1756 au Château de Palay
- Claude Thimoléon LE CHARRON, seigneur de Paley, né le 24 juillet 1760 à Paley, capitaine au régiment de La Sarre, décédé le 6 avril 1852 à Paley à l'âge de 91 ans.

Quels sont les effets des troubles révolutionnaires sur le domaine de Thurelles ? Les archives ne sont pas très bavardes. Claude Thimoléon LE CHARRON, qui a hérité du titre de marquis et réside à Palay, est arrêté en Brumaire an II (octobre 1793) et reste emprisonné au château de Fontainebleau jusqu'en Frimaire an III (décembre 1794).¹⁸ Comme tous les prisonniers de Fontainebleau, il échappe à la guillotine. Nous ne connaissons pas la raison de son arrestation, mais nous constatons que Thurelles n'a pas été saisi comme bien national. Augustine Françoise Marie y résidera jusqu'en 1810.

À quoi ressemblait le château à cette époque ? En l'absence de représentation, nous ne pouvons que nous rabattre sur le plan le plus proche, à savoir la carte de la paroisse de Dordives réalisée en 1787 par un arpenteur, Jean-Baptiste Semane, à la demande de l'Intendant de Paris pour établir la répartition de la taille, l'impôt direct d'Ancien Régime. Le château y est figuré en équerre, ce qui semble montrer que ne subsistent que la moitié des bâtiments figurés sur la carte de Lattré, un siècle plus tôt.



La paroisse de Dordives en 1787 (AD du Loiret DET 14 383)

¹⁷ Le suffixe « d'or » ajouté au nom Le Charron dans la rédaction du bail est une énigme. Sans doute permettait-il de distinguer les nombreuses branches de la famille. Aurait-il un lien avec la devise de la famille : « LORS SUFFIRA » ?

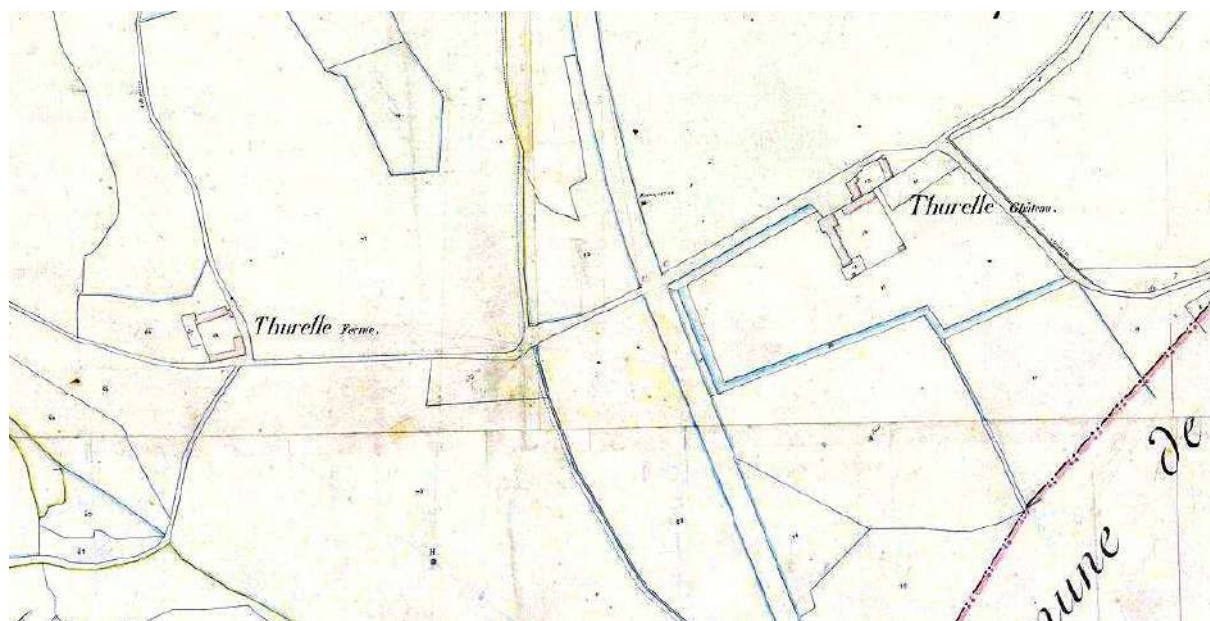
¹⁸ Cf. Fontainebleau révolutionnaire – Liste des personnes mise en arrestation ai ci-devant château, in *Annales de la Société historique & archéologique du Gâtinais*, tome 25, 1907

Le domaine de Thurelles sort de l'Ancien régime

Le 10 novembre 1810, Thurelles change de mains. Le domaine est acquis par un roturier, Luc TIXIER. Est-ce un effet de l'abolition des privilèges et de la redistribution des biens prônée par la Révolution ? Mais Tixier n'est pas véritablement un enfant du peuple : il est bijoutier-orfèvre à Paris, résident au Palais Royal n°19, et jouit déjà d'une certaine aisance financière avant la Révolution. Il avait épousé Marie SENART à Paris le 25 septembre 1791.

C'est Augustine Françoise Marie LE CHARRON qui réalise la vente devant le notaire Jalouzet à Montargis.¹⁹ L'acte de vente nous donne une description du château en 1810 :

Le château de Thurelles, situé dite commune de Dordives, proche la grande route de Paris à Lyon, consistant le principal corps de bâtiment en plusieurs appartements de maîtres et domestiques, par haut et par bas, cuisine, cabinets ; et les bâtiments de la basse cour en écurie, étable, grange, remise et autres, nécessaires à l'exploitation et à l'habitation des lieux, cœur, arrière cœur entre les dits bâtiments, jardin et clos de vignes derrière le château côté orient, le tout presque entouré de fossés, et tenant du nord au parc ci après, du midi aux bois ci après article 2, d'occident à la grande route et d'orient à l'aisance allant de la route au hameau de Clairiy.



Thurelle sur le cadastre napoléonien de 1832

La nouveauté de cette description, ce sont *les fossés qui entourent presque le tout*. Là encore, nous ne pouvons que nous référer au plan le plus proche, le cadastre napoléonien de 1832. En le comparant au plan de 1787, on voit que la Cléry a été détournée pour servir de limite au parc à l'ouest et au nord du château. C'est probablement l'œuvre des Le Charron. Luc Tixier n'aura sans doute pas eu le temps d'embellir son château

¹⁹ Cf. AD du Loiret, cote 3E18386

L'époque des Tixier

puisqu'il meurt au Palais Royal trois ans après son achat, le 4 février 1813.²⁰ Sa veuve va continuer à résider au château de Thurelles, encore presque 30 ans. Elle y mourra le 14 octobre 1842.

Luc et Marie TIXIER ont deux fils, héritiers du domaine :

- Jean-Baptiste Luc, né à Paris le 5 juillet 1792, qui fera une carrière militaire dans la garde impériale ; il deviendra maire de Dordives et y mourra le 4 janvier 1843 à l'âge de 50 ans. Son acte de décès mentionne qu'il est décédé « en son château de Thurelle », mais il ne mentionne pas la cause : Jean-Baptiste Luc TIXIER s'est suicidé d'un coup de revolver. Si le geste est mentionné dans les faits divers des journaux *Le Loing* et le *Journal du Loiret*, il n'y aura jamais de suite à cette annonce. La presse à sensation n'était pas encore inventée !

— On lit dans le *Loing*, journal de Montargis :
 « M. Tixier, maire de la commune de Dordives, homme riche, honorable et justement considéré, vient de se donner la mort en se déchargeant un pistolet dans la bouche.
 « Il a été trouvé gisant dans son fauteuil et ayant à côté de lui un autre pistolet chargé à balle.
 « On ignore la cause de cette funeste résolution, que déplorent tous ceux qui ont connu M. Tixier. »

- Le second fils est Charles, né à Paris le 6 juillet 1794, qui continue le métier d'orfèvre au Palais-Royal. N'ayant pas de descendance, il vend le domaine après le décès de sa mère et de son frère. C'est le notaire de Ferrières, Godefroy Barthélémy GANDOUARD, qui réalise la vente à la bougie.

L'ère Moreau

Le château est vendu par adjudication le 14 avril 1844. L'adjudicataire définitif, après 3 extinctions de bougies, est Jean-Baptiste MOREAU. Il entre en possession du château pour un prix de 184.000 Francs.

Jean-Baptiste MOREAU (1791-1873), fils d'un riche marchand de bois de Château-Landon, est notaire à Paris, maire et député du 7^e arrondissement, constamment réélu. On peut donc craindre que Thurelles ne redeviennent une simple villégiature de chasse. Mais Moreau va faire entrer le domaine dans une nouvelle ère, qui commence par la démolition des anciens bâtiments et l'édification du château actuel.

Là encore, nous possédons la description du bien qu'achète Moreau en 1844 et qu'il va donc démolir :

(...) le château de Thurelles consistant en un corps principal ayant façades au levant et au couchant, rez-de-chaussée et premier étage, ayant au rez-de-chaussée plusieurs chambres à coucher, vestibule, couloir, salle à manger, salon parqueté.

²⁰ Il existe un inventaire après-décès des biens immeubles de Luc Tixier : Inventaire Board, prisée 177163 (AN).

L'ère des Moreau

M. Moreau, qui déjà était propriétaire d'un domaine à Dordives, a acheté celui de Thurelles en 1844, il y a 15 ans. Depuis, il a successivement fait d'autres réunions à ce dernier domaine, notamment par les acquisitions de celui de Grandmaison, des bois de Saint-Séverin, de la ferme du Grosloy et surtout de la ferme de Thurelles. Aujourd'hui, la terre qu'il a créée contient une agglomération de près de 600 hectares ou 1400 arpents.

Elle est traversée sur toute sa longueur (plus de six kilomètres) par la route impériale de Paris à Lyon qui, plantée de grands peupliers appartenant presque en totalité à M. Moreau, forme devant sa propriété une magnifique avenue. Ce domaine est de plus encadré par trois rivières, le Loing, la Cléry et le Betz, et borné à l'Ouest par le canal de Loing, ce qui lui donne la forme et les avantages d'une vaste presqu'île et contribue puissamment à la fertilité de son sol.

Aussi la vallée où il se développe est-elle ornée d'une végétation remarquable par sa richesse et son agrément.

C'est cette belle situation qui détermina M. Moreau, non pas seulement à faire l'acquisition du domaine de Thurelles, mais encore à raser son vieux château et ses mauvais bâtiments pour les remplacer entièrement par de nouvelles constructions. Le château actuel, situé entre les villes de Montargis et de Nemours, près de celles de Ferrières et de Château-Landon et à très peu de distance des bourgs de Fontenay et de Dordives, présente un beau développement en face et à 100 m seulement de la grande route.

Il est placé dans un charmant enclos de 30 arpents dessiné et planté à l'anglaise, divisé en potagers, jardins d'agrément, pelouse, futaie de 12 arpents, belle prairie et massifs de hauts peupliers.

Des bassins d'eaux vives et poissonneuses prises dans la Cléry où elles retombent par une pente naturelle, traversent et entourent de toutes parts cet enclos fermé à son extrémité par la rivière elle-même.

Derrière ce château sont de vastes plaines à mi-côte, coupés de bois taillis et de pâturages où la chasse est à la fois agréable et giboyeuse. À sa droite s'étend un parc de 110 arpents, récemment entourés de hautes palissades qui ne permettent pas aux gibiers d'en sortir. Ce parc garni de taillis et de futaies, bordé par la grande route et par les chemins de Branles et de Ferrières, percé de nombreuses allées droites et sinueuses, offre de beaux ombrages et de charmantes promenades.

La grande route sert de limite aux seuls enclos de Thurelles, dans une longueur d'environ 2000 m, aussi les accès de ce domaine sont-ils partout d'une facilité remarquable. Mais tous ces résultats, M. Moreau n'a pu les obtenir sans de très grands sacrifices. Ses importantes constructions, ses nombreuses plantations, le percement, le remblai des avenues et des allées qui sillonnent son enclos, l'organisation de ses jardins, le dessin de ses parcs, leurs clôtures avec leurs issues, l'établissement de ses cours d'eau avec leurs ponts et leurs écluses, l'entretien que le tout occasionne, la longue privation du produit des biens consacrés à l'agrément, ne lui ont certainement pas coûté, depuis 15 ans, moins de 4 à 5000 francs.

Et cependant, il manquait encore à cette propriété une chose essentielle. Quoique placée dans une vaste vallée, le château ne jouissait que d'une vue extrêmement bornée. À une faible distance de 200 m, sa perspective était obstruée par des bois et des plantations qui n'appartenaient pas à M. Moreau. Pour en obtenir la suppression, il lui devenait indispensable d'ajouter encore à sa propriété la ferme de Thurelles. Elle était à vendre, mais il fallait en payer la convenance, M. Moreau se

résigna à ce nouveau sacrifice et il devint acquéreur de cette ferme qui rapportait à peine 1500 francs, environ 2% du prix de son acquisition.

Eh bien ! à cet embellissement nouveau, il faut désormais renoncer... Le passage malencontreux du chemin de fer va le supprimer entièrement.

Et par compensation, qu'offre-t-on à M. Moreau ? ... Rien, moins que Rien, puisque la Compagnie ne se borne pas à lui refuser toute indemnité de dépréciation, elle veut encore lui prendre ses terrains sans lui en payer la valeur réelle.

Toute son espérance dans cette triste position repose sur la justice du jury. Elle ne lui fera pas défaut.

Monsieur Moreau, en refusant les offres insignifiantes de la Compagnie, fonde ses demandes sur 3 points :

L'abandon de son terrain et des arbres détruits ;

Le dommage causé aux parcelles qui lui resteront après la mutilation de chaque pièce,

et le préjudice général occasionné à sa propriété par :

sa division qui entravera son exploitation, nuira à sa pêche et détruira l'ensemble de sa chasse ;

le remblai qui va s'élever parallèlement à la grande route dans toute l'étendue de son domaine et interdira toute perspective à son habitation ;

et surtout par la suppression des facilités de communication et l'établissement de passages à niveau pour les remplacer. (...)

Le document évalue ensuite, parcelle par parcelle, les préjudices financiers en comparant les valeurs « réelles » aux dédommagements prévus par la Compagnie. Il revient très souvent sur les préjudices esthétiques. Relevons au passage cette indication sur *d'anciennes constructions* qui confortent notre hypothèse sur l'emplacement d'un château originel :

Le passage du chemin de fer au travers des pièces de terre de la Billotère, du chemin du Chevreau et des autres terrains l'avoisinant, ne permettra pas d'utiliser à l'avenir le beau plateau qui domine cette localité et d'où la vue plongeant sur un magnifique bassin, embrasse à la fois la grande route, la rivière du Loing, une vaste prairie, les clochers de Ferrières, le bourg de Fontenay, celui de Nargis et des lointains admirables, et fait regretter que le château de Thurelles n'ait pu, dans le principe, être placé sur cette hauteur où subsiste encore aujourd'hui un pavillon, reste d'anciennes constructions, conservé avec soin. Ne sont-ce pas là encore de véritables pertes ? (...)

Mais c'est surtout par la suppression d'une vue dont l'aspect est aujourd'hui si bien ménagé et si agréablement étendu que M. Moreau va éprouver un dommage de tous les instants et bien autrement sensible. A quoi lui servait donc d'avoir payé fort cher les moyens d'étendre cette vue ! D'avoir, dans ce but abattu ses beaux arbres et ses bois taillis avant l'âge ? À quoi bon tant de soins et tant de frais pour dégager l'horizon devant lui ? S'il se voit replongé dans une impasse fermée par une sorte de mur de sept à huit pieds de haut à une distance de 200 mètres de son habitation ! Des jardins de son château une perspective variée par de jeunes bois et de vertes prairies se prolonge au-delà des bâtiments du moulin de la Goulette jusqu'aux coteaux qui couronnent le canal, elle pénètre même par échappées sur le cours de la rivière du Loing et bientôt elle aurait pu s'étendre par quelques suppressions d'arbres en face, jusqu'au canal lui-même ; au-delà, à droite jusqu'aux bâti-

L'ère des Moreau

ments si artistement construits de la Tuilerie et du moulin de Nancy, et à gauche, jusqu'au bourg si pittoresque de Nargis. Tous ces riants aspects vont lui être raviss...

Une palissade que M. Moreau a fait temporairement établir pour figurer le remblai, lui en a donné une telle et si triste certitude que nulle part, de ses jardins, il ne pourra plus au-delà entrevoir le sol et qu'à grand'peine pourra-t-il apercevoir les toitures du moulin de la Goulette que, sans cet obstacle il découvre aujourd'hui de la base au sommet. Et la Compagnie ne donne aucune valeur à cette privation !

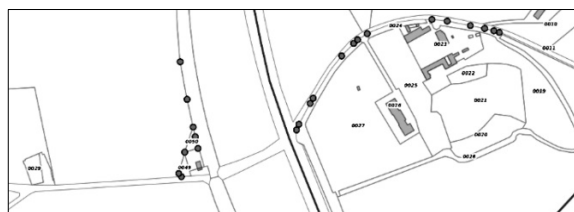
On retiendra aussi que le *vieux château avait de mauvais bâtiments*. Peut-on situer ces bâtiments par rapport à l'emplacement du nouveau château ? En faisant confiance aux arpenteurs, il est facile de superposer les deux cadastres, celui de 1832 et l'actuel.

On s'aperçoit ainsi que les fossés ont été redessinés (sans doute au XX^e siècle) et que le nouveau château n'a pas été construit loin de l'ancien, comme l'affirment certains auteurs. Il semble évident que le pavillon nord du nouveau château (le premier construit) ait été édifié sur les fondations de l'ancien pavillon du vieux château. Rappelons-nous de sa description dans l'acte de vente de 1844 : *Un autre bâtiment au nord du corps principal formant pavillon, ayant rez-de-chaussée, aussi distribué, cuisine, office, vestibule, chambre à coucher, cave sous partie du bâtiment, et premier étage auquel on arrive par un escalier prenant naissance dans le vestibule distribué en chambres, greniers (...)*

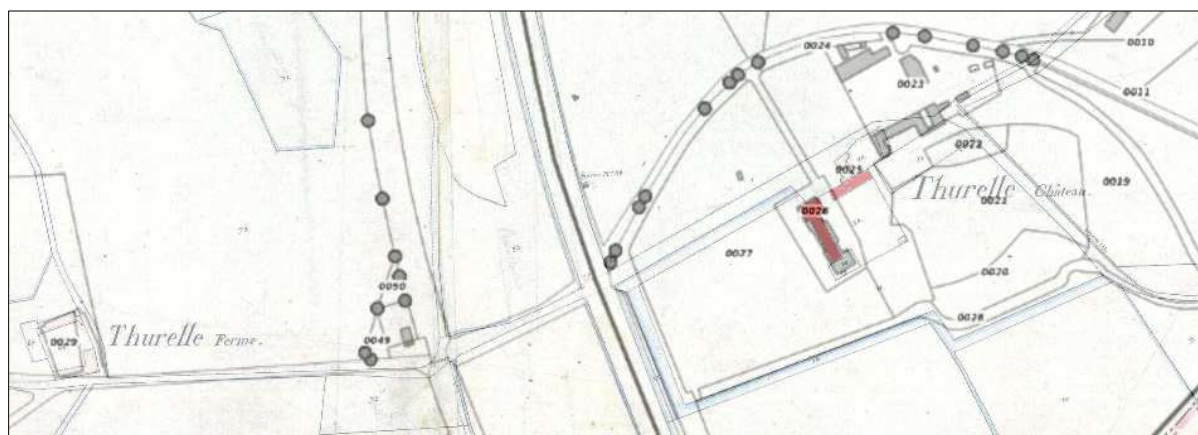
Peut-être même le pavillon nouveau reprend-il quelques structures du pavillon ancien ? Cela, nous ne le saurons sans doute jamais !



Cadastré de 1832



Cadastré de 2023



Superposition des deux cadastres

Le nouveau château de Thurelles

par Marc Houbert



Façade ouest du château de Thurelles (état actuel)

Le domaine de Thurelles existe depuis l'antiquité, mais aucun document graphique n'en atteste la formalisation. Il faut attendre des relevés sur carte pour voir apparaître quelques preuves de bâti implantés et formalisés.

La carte de Cassini du XVIII^e (ci-contre) ne précise pas la nature du bâtiment. Seul un plan d'arpentage de la paroisse de Dordives, « *présent plan et arpentage fait en vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris en date du 21 avril mil sept cent quatre-vingt-sept et certifié véritable et conforme du 4 juillet 1788 par nous Jean-Baptiste Semane, arpenteur géographe* », indique une large cour carrée occupée sur deux de ses côtés par un bâtiment formant un L. Le tout est implanté le long de la petite voie rurale qui vient de la campagne et va vers la voie royale, qui deviendra la RN 7.



Le nouveau château

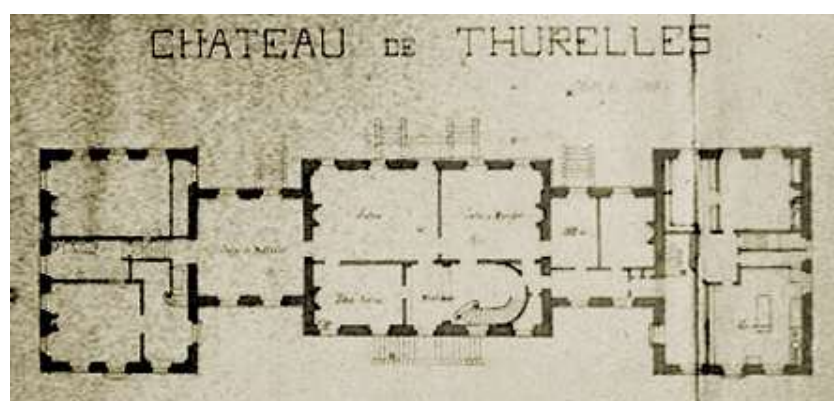
À la suite, le cadastre dit napoléonien de 1832 nous indique quasiment sur le même endroit une série de bâtiments avec cour, dans l'esprit des communs actuels, mais non dans leur formalisation. Ce plan laisse apparaître le fameux fossé en pourtour de la propriété issu du détournement de la rivière la Cléry, fait surprenant car ce fossé est prétendument créé par le nouveau propriétaire M. Moreau après 1844. M. Moreau n'a donc fait que prolonger ces creusements pour éviter de faire des murs de clôture.



Plan dit napoléonien de 1832

Selon les affirmations de la famille de Villepin, la reconstruction du nouveau château commence par l'édification du pavillon nord, celui qui contient les cuisines. Puis on construira, vers 1857, au sud du premier, un pavillon d'une belle importance implanté bien en position centrale, avec un accès depuis la petite voie rurale au nord par une allée assez longue jusqu'à l'esplanade donnant sur la façade d'entrée. Le pavillon nord, non accolé, est relié au pavillon principal par ce que l'on pourrait appeler une pièce galerie avec toit-terrasse.

Puis, vers 1876, aux dires de la famille Moreau et sous l'impulsion de la famille Durand, est édifié dans un souci d'esthétique un pavillon au sud, en pendant de celui du nord, relié également par une pièce galerie. Ce pavillon sud, en définitive, est un peu plus petit que le pavillon nord (difficile de le voir à l'œil nu), mais il donne quand même à l'ensemble un aspect de symétrie bilatérale et forme un ensemble majestueux qui s'apparente à un château. En somme, les travaux se sont étalés de 1844 à 1877, en trois phases.



Le château de Thurelles

Ce bâtiment dans son ensemble, magnifié par son pavillon central et par le développement de ses ailes, a plutôt été pensé comme une maison bourgeoise en milieu rural ; de la maison de maître à la résidence secondaire, nous rentrons dans la préhistoire des campagnes périurbaines du début du XIX^e siècle. De proportions plus modestes que les châteaux nobiliaires, ces bâtisses restent à la marge du mouvement de cartellisation aristocratique du XIX^e siècle.

L'architecture de ces constructions montre la difficulté qu'il y a à cerner ce patrimoine bâti et à le classer selon sa fonction, si ce n'est une propriété d'origine bourgeoise qualifiant indistinctement la métairie, partie productive de la propriété, et la maison dite « de maître », qui réside dans l'usage qu'en font les propriétaires.



Façade EST sur accès principal



Façade OUEST sur pièce d'eau

Le nouveau château de Thurelles, belle demeure familiale implantée de manière centrale, est orienté est/ouest. Il possède une apparence de soubassement en meulière. L'accès principal se fait depuis une grande allée qui aboutit sur une forme de cour esplanade devant la façade est. Le pavillon principal, d'un ordonnancement de baies plutôt horizontal, est composé d'un rez-de-chaussée surélevé avec accès central par un escalier de deux volées symétriques. Ce pavillon présente un premier niveau de pièces dites nobles, un deuxième niveau également de pièces nobles et un troisième niveau de pièces de services ou chambres, le tout surmonté d'un comble, toiture en ardoise avec petites lucarnes, souches de cheminées avec poterie décorées, un lanterneau clocheton central qui magnifie le caractère principal de ce pavillon.



Façade EST

Le nouveau château

Les pavillons de chaque côté nord et sud, présentent un rez-de-chaussée et un étage avec comble et toiture en ardoises relié au pavillon central par des pièces galerie qui présentaient à l'origine des toitures terrasses, et qu'une héritière, Madame Hélène Gallice, a fait recouvrir d'une toiture à deux pans dans les années 1926.

L'ordre de la façade est marqué sur l'entrée est par des pilastres en placage sur les angles ; le reste, aussi bien est que ouest, est simplement souligné à chaque niveau par un effet de corniche. Les baies de la façade est sur accès principal sont ornées par des effets de placage décoratif distinct en rez-de-chaussée et plus importants au premier étage, façon placage de clé de pierre et corniche, etc...



Pavillon NORD



Pavillon SUD

Les pavillons n'ont pas de distinction de niveau, l'ordonnement des baies y est plutôt vertical ; seul le pavillon sud comporte des portes fenêtre sur sa façade sud côté jardin et bois.

La façade ouest de l'ensemble est plus simple que la façade est, avec également un escalier de deux volées symétriques ; elle donne sur une vaste pièce d'eau qui était auparavant un grand bac à sable du temps où le château accueillait un aérium de la Croix Rouge, à l'époque de Madame Hélène Gallice.

Cet ensemble présente apparemment une structure en maçonnerie classique, certainement de moellons, recouvert d'enduit et de cadre en crépis à la tyrolienne ; outre les moulages d'angle façon pierre, ce château n'a pas de décoration ostentatoire, il reste simple dans sa forme et sa composition qui a dû répondre à la commande de M. Moreau.



Les dépendances (photos M. Houbert)